



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 avril et à 20 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 18 avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 3

Absents : 5

Etaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Yvette BADOIL, M. Patrick BOURGEOIS, M. Alain CAMPION, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Robert DESPLACE, M. Paul FERRE, M. Vincent GELAS, M. Gilbert GROS, Mme Lysiane GUIRAL, M. Raphaël LAMURE, Mme Irène LECLERC, M. Bernard LITAUDON, Mme Muriel LUGA GIRAUD, M. Jean-Michel LUX, M. Guy MORILLON, M. Philippe PROST, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Marielle THOMAS, M. Maurice VOISIN, M. Nicolas ZIELINSKI,

Etaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO (pouvoir à M. Pierre ECKERT, suppléant), Mme Sandrine MERAND, M. Marc TATON (pouvoir à M. Patrick BOURGEOIS), M. Serge VARVIER, M. Dominique VIOT (pouvoir à M. Roger RIBOLLET, suppléant),

Secrétaire de séance : Mme Marielle THOMAS

N°2018/04/24/01 – AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DE 6 SYNDICATS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

EMET un avis réservé sur le projet de fusion des 6 syndicats compte tenu du manque d'informations précises sur l'état des lieux,

EMET un avis défavorable sur l'échéance proposée au 1^{er} janvier 2019.

CHARGE M. le Président de porter cet avis à la connaissance des 3 syndicats d'eau qui relèvent du territoire Val de Saône Centre.

N°2018/04/24/02 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE PORTEUR DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT) telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération ;

CHARGE le président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

N°2018/04/24/03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION INITIATIVE DOMBES VAL DE SAONE (VSDI)

AUTORISE la signature d'une convention de partenariat conclue entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'association Initiative Dombes Val de Saône (VSDI) et prenant effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 1 an.

N°2018/04/24/04 - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT SUR LA COMMUNE DE MOGNENEINS POUR LES PARCELLES A-380, 381P ET 382P

APPROUVE le contrat de prêt à usage ou commodat avec M. PONCET Sébastien pour la mise à disposition des parcelles A-380, 381p et 382p conformément au plan joint au contrat à compter du 01/05/2018.

AUTORISE le Président à signer le contrat de prêt à usage ou commodat.

N°2018/04/24/05 – DENOMINATION DES VOIES INTERNES DANS LA ZONE D'ACTIVITES VISIONIS 6 SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET GUEREINS

DECIDE de nommer :

-« Rue de l'Economie » la voie principale créée dans le cadre de l'aménagement de la ZA Visionis 6,
-« Rue de l'Avenir », la voie créée actuellement en impasse et destinée à desservir une extension future de la zone.

AUTORISE M. le Président à procéder aux formalités foncières requises et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

N°2018/04/24/06 – MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA POUR LA CESSION DU LOT N°1 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DIT que la vente du lot n°1 du Parc d'Activités Visionis 6 sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 45 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 67 500 € HT soit **81 000 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2018/04/03/24 du 3 avril 2018.

N°2018/04/24/07 – MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA POUR LA CESSION DU LOT N°2 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DIT que la vente du lot n°2 du Parc d'Activités Visionis 6 sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 42 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 327 600 € HT soit **393 120 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2017/12/19/11 du 19 décembre 2017.

N°2018/04/24/08 – MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA POUR LA CESSION DU LOT N°3 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DIT que la vente du lot n°3 du Parc d'Activités Visionis 6 sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 45 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 96 750 € HT soit **116 100 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2018/01/30/09 du 30 janvier 2018.

N°2018/04/24/09 – MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA POUR LA CESSION DU LOT N°4 DU PARC D'ACTIVITES VISIONIS 6 SITUE SUR LES COMMUNES DE MONTCEAUX ET DE GUEREINS

DIT que la vente du lot n°4 du Parc d'Activités Visionis 6 sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 45 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 82 350 € HT soit **98 820 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2018/04/03/25 du 3 avril 2018.

N°2018/04/24/10 – MODALITES D'APPLICATION DE LA TVA POUR LA CESSION DES PARCELLES CADASTREES E 966, E 981, E 982, E 983, E 984, E 985, E 986 SITUEES LIEU-DIT LE GRAND RIVOLET SUR LA COMMUNE DE MONTCEAUX

DIT que la vente des parcelles cadastrées E 966, E 981, E 982, E 983, E 984, E 985, E 986 sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 38 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 159 524 € HT soit **191 428,80 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2017/12/19/12 du 19 décembre 2017.

DIT que la vente de la parcelle cadastrée B 463 située sur le Parc Actival sera soumise à la TVA sur le prix de vente total,

APPROUVE le prix de vente fixé à 25 € HT le m² viabilisé, correspondant à un montant total de 57 275 € HT soit **68 730 € TTC** avec application de la TVA à 20 %.

DIT que cette délibération modifie la délibération N°2018/04/03/26 du 3 avril 2018.

N°2018/04/24/12- TABLEAU DES EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2018

ACCEPTE les propositions de :

- modification du poste « Chargé de la Commande Publique et des dossiers juridiques et contentieux », pour autoriser le recrutement au cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- modification du poste « Instructeur des actes d'urbanisme », pour autoriser le recrutement au cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

FIXE le tableau des emplois permanents, à effet au 1^{er} mai 2018,

ET AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives et aux recrutements relatifs aux emplois vacants.

Tableau des emplois permanents à temps complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Directeur / Directrice des services	1	Cadre d'emplois des Attachés territoriaux	A1
Directeur Adjoint / Directrice Adjointe des services	2	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A1 ou A2
Directeur / Directrice du Pôle tourisme	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Directeur / Directrice du Pôle cadre de vie	1	Cadre d'emploi des Attachés ou des Rédacteurs territoriaux	A2 ou B1
Responsable des Ressources Humaines	1	Cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2
Instructeur des actes d'urbanisme	2	Cadre d'emplois des Rédacteurs ou des Techniciens territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B2 ou C1
Assistant/Assistante administratif (ive) et de communication	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétariat et comptabilité	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire de l'Accueil de Loisirs et de l'Accueil de Jeunes	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Assistant/Assistante administratif (ive), comptable et en matière d'instruction des actes d'urbanisme	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Secrétaire comptable et RH	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Secrétaire administrative	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Chargé(e) de la Commande publique et des dossiers juridiques et contentieux	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des Attachés territoriaux	B2 ou A4
Agent d'accueil et de promotion touristique	3	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux	B3 ou C1
Filière animation			
Coordonnateur Jeunesse Intercommunal	1	Cadre d'emplois des animateurs territoriaux ou des Adjoints d'animation territoriaux	B3 ou C1
Animateur Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C2
Responsable Enfance Jeunesse	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux ou des	B2 ou C1

		Animateurs territoriaux	
Accueil et Gestion (Responsable-Adjoint de l'ALSH)	1	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux	C1
Filière Technique			
Responsable des services techniques	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques Ou des Techniciens territoriaux	B1
Responsable Voirie/Bâtiments	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux	B2
Technicien Assainissement	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C1
Entretien et Surveillance	3	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques	C2 et C2 logé
Filière sociale et médico-sociale			
Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Puéricultrices Territoriales	A3
Adjoint(e) au Directeur/Directrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants	B2
Assistant(e) d'accueil des enfants et animatrice du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Moniteurs éducateurs territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C1
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	8	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux Ou des Agents Sociaux territoriaux	C2 ou C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la microcrèche	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux	C2

Tableau des emplois permanents à temps non complet			
Emplois	Nombre	Cadre (s) d'emploi autorisé(s) par le conseil communautaire	Groupes de fonctions RIFSEEP
Filière administrative			
Chargé(e) de la Commande publique et de la Prévention	1	Cadre d'emplois des Techniciens territoriaux 32h/semaine	B2
Secrétaire du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 28h/semaine	C1
Agent de développement économique et territorial	1	Cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux 31h30/semaine	C1
Agent d'accueil et de gestion d'une structure touristique	1	Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs territoriaux 17h30/semaine	B3 ou C1
Filière Animation			
Animateur/Animatrice de l'ALSH	8	Cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux 23,53 h/semaine	C2
Filière Technique			
Entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 7h/semaine	C2
Agent polyvalent	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 10h/semaine	C2
Assistant(e) de service du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Assistant(e) de service et d'accueil du Pôle VisioCrèche	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux 30h/semaine	C2
Entretien des bureaux, du RAM et entretien et surveillance du gymnase et du centre sportif	1	Cadre d'emplois des Adjoints Techniques 6h + 3h + 9h = 18h/semaine	C2
Filière sociale et médico-sociale			
Animateur/Animatrice du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s	1	Cadre d'emplois des Educateurs territoriaux de jeunes enfants 30 h/semaine	B3
Assistant(e) d'accueil des enfants du Pôle VisioCrèche	1	Cadres d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux ou des Agents Sociaux territoriaux 28h/semaine	C1 ou C2

Agent en charge du portage des repas à domicile	2	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (17h30/semaine)	C2
Responsable de la microcrèche	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (10h/semaine)	B2
Animat(eur)rice de RAM	1	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (17h30/semaine)	B3
Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture territoriaux (28h/semaine)	C1
Aide Auxiliaire de puériculture à la micro-crèche	1	Cadre d'emplois des Agents Sociaux territoriaux (30 h/semaine)	C2

N°2018/04/24/13 – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE AU SYNDICAT MIXTE VAL DE SAÔNE-DOMBES (SCOT)

ELIT Mme BISIGNANO Nathalie comme déléguée suppléante de la Communauté de Communes Val de Saône Centre au Syndicat Mixte Val de Saône Dombes :

DIT que la liste des délégués est désormais établie de la manière suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX	Monsieur Robert LAGRANGE
Monsieur Guy MORILLON	Madame Virginie GENOUILHAC
Monsieur Gilbert GROS	Madame Marie-Claude DAMOUR
Monsieur Thierry BRENOT	Monsieur Jean-Michel LUX
Monsieur Franck DURET	Madame Nathalie BISIGNANO
Madame Yvette BADOIL	Monsieur Vincent GELAS
Monsieur Jérôme VENET	Monsieur Robert DESPLACE
Monsieur Raphaël LAMURE	Monsieur Philippe PROST
M. Dominique VIOT	M. Roger RIBOLLET
M. Bernard LITAUDON	Mme Anne-Marie BOUCHY
M. Jean-Pierre CHAMPION	M. Michel AUBRUN
Mme Marie-Monique THIVOLLE	M. Romain COTTEY
Mme Muriel LUGA-GIRAUD	M. Patrick BOURGEOIS
Mme Sandrine MERAND	M. Serge VARVIER
M. Maurice VOISIN	Mme Sarah JOANNAUD MOUTIER

N°2018/04/24/14 – COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Président par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

N°2018/10 – Etudes Géotechniques pour des travaux d'assainissement – Accord-cadre (mixte) de prestations intellectuelles

Vu l'avis d'appel public à concurrence paru le 26 janvier 2018 au BOAMP,
Vu le PV de classement des offres établi le 05 mars 2018, après réunion de la CEO,

Article 1^{er} :

Un accord-cadre mixte (qui donne lieu en partie à la conclusion de marchés subséquents, en partie à l'émission de bons de commande), est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise GEOTEC - 15 rue Lavoisier – 69680 CHASSIEU, pour l'exécution d'études géotechniques (dans le cadre de travaux d'assainissement).

Article 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'1 an, pouvant être renouvelée 2 fois (1 an) et par décision expresse intervenant avant le 1^{er} janvier 2019 (durée maximale de 3 ans), dans la limite du montant maximal.

La rémunération est réalisée par application des prix du BPU (ou des prix du marché subséquent), aux prestations réellement exécutées, pour la période concernée.

Le montant total de l'ensemble des bons de commande et marchés subséquents (sur la durée maximale de l'accord-cadre) ne pourra en aucun cas dépasser le montant maximum de **89 900 € HT**.

A titre indicatif, le montant de simulation, correspondant à l'implantation d'un bassin (à Montmerle/Saône), s'élève à 25 346,00 € HT.

Les projets décrits au CCTP correspondent à la construction de 2 bassins à Montmerle/Saône, dans le cadre des travaux préconisés par le schéma directeur de l'exCCM3R.

Cependant d'autre(s) mission(s) pourrai(en)t faire l'objet de marché(s) subséquent(s) relatifs à des travaux d'assainissement pouvant s'exercer sur l'ensemble du territoire de la CCVSCentre.

N°2018/11 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente M. Mme DUTHEL Alain/ M. Alban RANC

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître SORNIN, Notaire à Beaujeu (69430) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti sur la parcelle cadastrée E n°852 et de la parcelle cadastrée section E n°854 (moitié indivise), situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX,

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX (parcelles E n° 852 de 20 a 00 ca sur laquelle est implantée un immeuble bâti et la parcelle E n° 854 moitié indivise de 61 ca) dont la vente est envisagée au prix de 260 250 euros par Monsieur et Madame DUTHEL Alain au profit de M. Alban RANC.

N°2018/12 – Validation Plans de financement APD électrification rurale et génie civil de télécommunication parcelle cadastrée section E n°981

Vu la délibération n°2018/04/03/27 du 3 avril 2018 décidant de simplifier la gestion administrative et donnant délégation à M. le Président pour la signature des plans de financement du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour l'alimentation de parcelles ou de zones d'activités dans le cadre de la compétence économique,

Article 1^{er}:

Deux plans de financement APD transmis par le SIEA de l'Ain sont validés dans le cadre de la viabilisation de parcelles situées dans la zone d'activités Visionis à Montceaux, parcelles qui seront cédées à M. MENDES MACHADO :

- 1) **L'alimentation électrique de la parcelle cadastrée E n°981** dont la répartition financière est définie comme suit :

Montant des travaux projetés (TTC)	13 000 €
Montant des travaux projetés HT dont :	10 833 €
Participation du SIEA (50% HT)	5 417 €
Récupération de la TVA	2 167 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la CCVSCentre	5 416 €

- 2) **La mise en souterrain du réseau de télécommunication de la parcelle cadastrée E n°981** dont la répartition financière est définie comme suit :

Montant des travaux restant à la charge de la Collectivité (TTC)	400 €
Subvention du SIEA (30 % TTC)	120 €
Participation de la Communauté de Communes (70% TTC)	280 €

N°2018/13 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente M. FIORIO Bernard et Mme TARDY Catherine / M. Pascal Louis THOUNY et Mme Christelle MONDAINE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître ANGELI, Notaire à Thoissey (01140) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti à usage d'habitation implanté sur la parcelle cadastrée E n° 775 et de la parcelle cadastrée section E n° 777, situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX et qui ne peut être dissociée avec la vente de la parcelle cadastrée E n° 774 par la SCI le Grand Rivolet,

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX (parcelle E n° 775 de 16 a 26 ca sur laquelle est implanté un immeuble bâti à usage d'habitation de 139 m² et la parcelle E n° 777 de 1 a 24 ca) dont la vente est envisagée au prix de

305 000 euros par Monsieur FIORIO Bernard et Madame TARDY Catherine, son épouse, au profit de M. Pascal Louis THOUNY et Madame Christelle MONDAINE, son épouse.

N°2018/14 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - Vente SCI LE GRAND RIVOLET / M. Pascal Louis THOUNY et Mme Christelle MONDAINE

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par l'étude de Maître ANGELI, Notaire à Thoissey (01140) dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti à usage professionnel implanté sur la parcelle cadastrée E n° 774, située 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX, et qui ne peut être dissociée avec la vente des parcelles cadastrées E n° 775 et E n° 777 par M. FIORIO Bernard et Madame TARDY Catherine, son épouse,

Article 1^{er}:

Il est décidé de ne pas préempter les biens situés 115 Route de Francheleins lieu-dit Grand Rivolet à MONTCEAUX (parcelle E n° 774 de 10 a 00 ca sur laquelle est implanté un immeuble bâti d'une surface d'environ 110 m²) dont la vente est envisagée au prix de 40 000 euros par la SCI LE GRAND RIVOLET au profit de M. Pascal Louis THOUNY et Madame Christelle MONDAINE, son épouse.

Fait à Montceaux, le 24 avril 2018

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

AFFICHE du :

Au :

